

22L01

Lac Gormard

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 B-Abandonné, U-Refusé

**Statut de titres en traitement:**  
 Aire de titres en traitement  
 Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)  
 Terrain appartenant non désignable  
 Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)  
 Aire d'occupation  
 Autorisation de bail  
 Certificat d'autorisation  
 Déclaration de conformité  
 CM (concession minière) ou BM (bail minier)  
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

**Substance extraite:**  
 G) Gravier, O) Dolomite, U) Autre  
 H) Houille, P) Fer, P) Ferromanganèse, X) Calcite  
 J) Terre jaune, R) Résidu minier, Y) Calcaire  
 M) Manganèse, S) Sable, N) Terre noire, T) Tourbe  
 E) Minerai de silice, N) Terre noire, T) Tourbe

**Statut du site d'extraction:**  
 O) Ouvert sous conditions, C) Ouvert, F) Fermé, N) Non autorisé, T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

**Contrainte majeure:**  
 Terrain réservé à l'État ou soustrait au régime de la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbanisé  
 Terrain soustrait au régime de la désignation sur carte par arrêté ministériel  
 Terrain faisant l'objet d'une étude pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)  
 Terrain ou le droit de jactance et de désigner sur carte est temporairement suspendu  
 Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
 Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terres de catégorie II  
Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Bétiame, Essipk, Mashewash, Nutsahkuan

Frontières

Frontière internationale  
Frontière interprovinciale  
Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
est de 20'30" ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 3,5"  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 19  
48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée UTM. Zone 19

Echelle 1:50 000  
0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

